

SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2018

Etaient présents : Maurice AUBRY (Suppléant de Sylvie LANDELLE), Damien RICHARD, Christian RAIMBAULT, Gérard DENETTIERE (Suppléant de Hervé LHOTELLIER), Michel FORTUNE, Nicole BOUILLON et Gérard GOISBAULT (Suppléant de Nicole BOUILLON), Daniel JARRY (Suppléant de Xavier POTTIER), Fabien ROBIN, Roger GOBE, Serge TEXIER (Suppléant d'Andony DESOJANAR).

Etaient absents : Hervé DELALANDE, Sandrine BOUTTIER, Christian GRIVEAU, Françoise GAUCHOTTE.

Etaient excusés : Sylvie LANDELLE, Denis MOUCHEL et Jean-Yves CORMIER, François ZOCCHETTO, Yannick COQUELIN, François SAINT (Suppléant de Roger NEVEU).

Assistaient également à la réunion : *Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière du Syndicat*
Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

Secrétaire de séance : Michel FORTUNE

Information :

Nicolas BOILEAU précise que l'Agence de l'eau Loire Bretagne rencontre quelques soucis financiers actuellement. Les subventions vont mettre plus de temps à être versées. En effet, les réserves financières de l'AELB sont en baisse. Une partie des subventions sera sans doute versée au courant de l'été, et pour l'autre partie, il faudra sans doute attendre fin 2018 voir début 2019. C'est pourquoi, les membres du bureau ont décidé de prioriser les travaux 2018. Certains qui étaient non urgents, seront reportés sur 2019.

De plus, il faudra prendre en compte la future baisse des taux de subventions pour les nouveaux contrats.

I - ZONE HUMIDE A LA BRULATTE

Monsieur le Président rappelle que la commune de LA BRULATTE souhaite acquérir une parcelle de zone humide. Une demande de subvention a été transmise à l'AELB, qui n'a pas donné son accord pour subventionner ce projet. La commune a sollicité le Syndicat pour une aide financière, les membres du bureau ont fait le choix de ne pas participer financièrement à cet achat, le Syndicat participant déjà aux travaux.

L'achat est donc en cours par la commune pour un montant d'environ 9 000 euros (3 200 euros/ha). L'agriculteur reste en place, aucun droit d'éviction ne sera à verser. Une autorisation de travaux sera signée par le propriétaire du terrain afin que les travaux puissent être réalisés par le Syndicat, dans l'attente de la finalisation de la vente à la commune.

II - TRAVAUX CTMA 2018

Les travaux à réaliser en 2018 dans le cadre du CTMA sont répartis en 5 lots. La consultation s'est terminée le 22 juin dernier, l'ouverture des plis avait lieu avant le comité syndical. Nicolas BOILEAU va procéder à l'analyse des offres.

Lot	Désignation	Estimation HT	Offre la mieux disante (Montant HT)
1	Entretien ripisylve, arrachage Jussie, embâcles manuels	10 000 €	7 500 €
2	Embâcles, renaturation du lit et des berges, travaux de restauration de la continuité sur ouvrages (ponts)	30 000 €	56 300 €
3	Aménagement de la zone humide à LA BRULATTE	15 000 €	16 995 €
4	Aménagement d'une rampe rustique au moulin du Pont Alain à SAINT BERTHEVIN	50 000 €	53 200 €
5	Création d'une passe à bassins au Moulin du Bas Coudray au GENEST ST ISLE	120 000 €	125 325 €

Le démarrage de ces travaux est prévu en septembre prochain.
Suite à l'analyse des offres, le lot n°2 a été déclaré infructueux.

III - APPEL A PROJETS DE L'AFB SUR LES PLANS D'EAU

M. Le Président informe les délégués que le Syndicat a répondu à un appel à projets lancé par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) sur le « Retour d'expérience sur l'évaluation de l'impact cumulé des retenues ». Le Syndicat a répondu conjointement avec le bureau d'études HYDRO CONCEPT. Nicolas BOILEAU rappelle que le bassin du Vicoin possède la plus forte densité de plans d'eau de la région Pays de la Loire (plan d'eau supérieur à 1 000 m²) avec près de 1200 plans d'eau, soit une densité de 4,8 plans d'eau au km². Ce programme serait subventionné par le ministère. Il est estimé à environ 110 000 € et 60 à 80 % de subventions sont attendues. 5 ou 6 candidatures seront retenues au niveau national.

Nicolas BOILEAU explique que des prélèvements seraient effectués dans une trentaine d'étangs du bassin du Vicoin. Ce programme pourrait débuter en 2019. Des stations automatisées seraient installées en amont et en aval des étangs étudiés.

Les projets retenus pour cet appel à projets seront connus mi-juillet 2018.

Madame Nicole BOUILLON demande si les plans d'eau étudiés sont utilisés pour l'irrigation ?
Nicolas BOILEAU précise que ce sont principalement des plans d'eau de loisirs.

IV - PROJET RIVERWATCHER

Nicolas BOILEAU informe les délégués d'un projet qui pourra être mis en place avec le futur syndicat JAVO. Il rappelle que la création d'une offre pédagogique pour valoriser le travail sur rivière notamment auprès des écoles, est en cours d'élaboration avec Mayenne Nature Environnement et sera opérationnelle pour la rentrée scolaire 2019-2020. Le Syndicat a déjà reçu quelques demandes d'écoles intéressées.

Afin de mettre en valeur la création d'une passe à bassins, première en Mayenne, au Bas Coudray au GENEST ST ISLE, l'installation d'une caméra dans la passe à poissons pourrait être possible. Le passage des poissons serait visible via un site internet. Les différents passages seraient enregistrés, ce qui permettrait d'avoir une base de données avec espèces, dimensions, ... Ce projet aurait un fort potentiel pédagogique avec les élèves, en classe puis sur le terrain. Le coût d'installation de ce dispositif complet (installation mobile) est d'environ 80 000 € HT (à affiner). Un partenariat avec la Fédération de pêche de la Mayenne sera à étudier.

Plus d'informations sur le site internet : <http://www.riverwatcher.is/>

V - TRAVAUX AU BOURGNEUF LA FORET

Nicolas BOILEAU informe les délégués d'un problème récurrent d'inondation en bord de ruisseau au BOURGNEUF LA FORET. Une étude d'inondabilité a été réalisée. L'estimation des travaux est d'environ 16 000 € HT (non subventionnés). Ce coût financier sera à partager avec la commune. Un projet alternatif est en cours d'étude. Les résultats seront transmis prochainement par le bureau d'études. Ce souci d'inondation est dû principalement à un problème de dimensionnement d'ouvrage. Le projet propose le remplacement de l'ouvrage par un pont cadre (projet initial).

VI - POINT GEMAPI

M. le Président rappelle que la fusion avec la Jouanne, l'Ouette, le Vicoin et Laval Agglo sera effective au 1^{er} janvier 2019. Une rencontre a eu lieu récemment entre les EPCI afin de déterminer le nombre de délégués par structure, ils seront finalement 27 au lieu de 21.

EPCI	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Laval Agglo	14	14
CC des Coëvrons	7	7
CC de Meslay-Grez	2	2
CC Pays de Loiron	4	4
TOTAL	27	27

L'arrêté de périmètre du futur Syndicat JAVO est en signature du Préfet.

VII - CONTRAT APPRENTISSAGE LICENCE PRO

M. Le Président rappelle qu'Arnaud THOMY est en apprentissage au SB Vicoin depuis 2 ans dans le cadre de son BTS Gestion et Protection de la Nature. S'il obtient son BTS, Arnaud souhaiterait se diriger vers une licence PRO « Milieux aquatiques et eaux pluviales », en apprentissage également.

M. Le Président propose de l'accueillir au Syndicat pour sa licence PRO en apprentissage.

Le Comité Syndical, sur rapport de Monsieur le Président,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis donné par le Comité Technique, en sa séance du 30/09/2016.

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Technique, il revient au Comité Syndical de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2018, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Technique	1	Licence PRO Milieux Aquatiques et Eaux pluviales	1 an

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget *du Vicoin*, au chapitre 12, article 6417 de nos documents budgétaires,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

> Mise en place de la GEMAPI : commune de LA BACONNIERE

La Communauté de communes de l'Ernée n'a pas souhaité adhérer au futur syndicat JAVO, les élus de la Com-com vont devoir solliciter la sortie de la commune de LA BACONNIERE auprès du Syndicat du Vicoin.

> Modification des dates de stage de Rachel GRIGGS

Monsieur le Président rappelle, que par délibération du 20 mars dernier, le Comité Syndical avait décidé de verser une gratification à une stagiaire : Rachel GRIGGS (Etudiante en BTS Gestion et Protection de la Nature - Ecole Supérieure d'Agricultures d'ANGERS), qui devait être présente au Syndicat durant 9 semaines du 22 mai au 27 juillet 2018 (semaine du 25 au 29 juin 2018 non inclus).

Monsieur le Président informe les délégués que ce stage se déroulera finalement du 28 mai au 31 juillet 2018 soit 8 semaines et 2 jours (semaine du 2 au 6 juillet 2018 non inclus).

> Etang de PORT-BRILLET

Le SB Vicoin a reçu dernièrement le projet d'arrêté préfectoral concernant la digue de l'étang de PORT-BRILLET (ouvrage de classe C). Le SB Vicoin est considéré comme « exploitant ».

Un audit de la digue est à prévoir dont le coût est estimé à environ 20 000 €, qui sera à partager entre les propriétaires et les exploitants.

> Point sur les inondations

M. Le Président rappelle que le 9 juin dernier, entre 80 et 100 mm d'eau sont tombés en 1h sur LE GENEST ST ISLE, LOIRON, LA BRULATTE entraînant de gros dégâts.

La commune la plus durement touchée est celle du GENEST ST ISLE.

Avec la mise en place de la GEMAPI via le nouveau syndicat du JAVO, un gros travail sur la P.I. (Prévention des inondations) est à prévoir. Une étude inondabilité sera à lancer sur tout le territoire du nouveau syndicat mixte.

Le Secrétaire,
Michel FORTUNE



Le Président,
Christian RAIMBAULT

